

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021
CONVOCAATION DU 06 DECEMBRE 2021

I) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu du dernier conseil municipal. Mme TISON Séverine demande si les essais de laser avec l'entreprise BLOT ont été effectués. M. le Maire répond par la négative, à cette période de l'année l'entreprise est surchargée de travail.

Le procès-verbal n'appelant plus d'observation, M. le Maire invite les élus à le signer.

II) RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'AFR :

Monsieur le Maire explique que par arrêté préfectoral du 21 juillet 2003, l'Association Foncière de Remembrement d'Estrée-Blanche a été instituée.

Conformément aux articles R133-3 et R 133-4 du Code Rural, le Conseil Municipal doit procéder au renouvellement du bureau en désignant quatre propriétaires de parcelles contenues dans le périmètre de remembrement.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché et inséré par voie de presse plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

- M. AMMEUX Rémy
- M. CLIPET Albert
- M. CREPIN Alain
- M. WALLE Hubert

Qui sont de nationalité française ou assimilé, d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civils, qui ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis dans le périmètre du remembrement.

La liste des candidats est ainsi arrêtée :

- M. AMMEUX Rémy
- M. CLIPET Albert
- M. CREPIN Alain
- M. WALLE Hubert

Monsieur AMMEUX étant candidat, il est invité à quitter l'assemblée.

Il est alors procédé à l'élection.

Le nombre de votants étant de 13, la majorité requise est de 7 voix.

Suite au dépouillement le résultat est le suivant :

- M. AMMEUX Rémy : 13
- M. CLIPET Albert : 13
- M. CREPIN Alain : 13
- M. WALLE Hubert : 13

Sont ainsi élus par le Conseil Municipal : **Messieurs AMMEUX Rémy – CLIPET Albert, CREPIN Alain, WALLE Hubert** pour faire partie du bureau de l'A.F.R. d'ESTREE-BLANCHE.

M. AMMEUX rejoint l'assemblée et remercie le Conseil pour son élection.

III) DEPENSES PRISES EN CHARGE AU COMPTE 6232 :

Monsieur le Maire explique la nécessité de préciser les dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Ainsi, il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple les décorations de Noël, les illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les colis de fin d'année au personnel, aux élus, aux aînés, aux membres de la commission administrative du CCAS, la sortie cinéma aux enfants de l'école.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, noce d'or, récompenses sportives, médailles du travail, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériels (podiums, chapiteaux, banderoles...)
- Les tickets de manège offerts aux enfants lors des fêtes villageoises

Il demande l'approbation du Conseil Municipal.

POUR : 14 UNANIMITE

IV) ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES :

M. le Maire explique que des titres de recettes sur l'année 2015 et 2016 d'un montant total de 420 € n'ont pas été recouvrés. M. le Trésorier du Service de Gestion Comptable demande au conseil municipal l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondants.

POUR : 14 UNANIMITE

V) DROIT DE PLACE :

Monsieur le Maire rappelle qu'une rôtisserie s'installe chaque vendredi Place Alexandre Grégoire. Les trois mois gratuits s'étant écoulés, il y a lieu de fixer aujourd'hui le montant du droit de place. M. le Maire précise que la commune fournit l'électricité de 15 h à 21 h chaque vendredi. M. le Maire propose 30 € par mois

POUR : 13 UNANIMITE

L'encaissement du droit de place s'effectuera par l'émission trimestrielle d'un avis à payer

VI) VENTE D'UN IMMEUBLE :

M. le Maire précise que l'immeuble dont il est question est la maison rue de Théroüanne que la commune a incorporée dans son domaine communal. Ainsi il demande aux élus susceptibles d'être intéressés directement ou indirectement par la présente délibération de ne pas prendre part et de quitter l'assemblée.

Mme LEVERT étant susceptible d'être intéressée par la présente délibération, Mme RIVELON, qui a procuration, quitte l'assemblée.

Mme DEGRAVE rappelle la procédure de reprise de l'immeuble, celle-ci étant achevée, il y a lieu aujourd'hui de procéder à sa mise en vente. Les domaines ont été sollicités pour l'estimation. Les services ont répondu que pour une telle procédure, il ne faisait pas d'estimation. Une estimation de 73 000 € a été effectuée par Maître BONNET, Notaire à NORRENT-FONTES, découpée comme suit : 70 000 € pour la maison et 3 000 € pour le terrain. Pour rappel la superficie totale du terrain est de 2 892 m².

Monsieur le Maire explique qu'après fixation du prix, c'est Maître BONNET qui s'occupera de la publication, des visites, de l'analyse des offres et dossiers financiers. M. AMMEUX demande des précisions quant aux choix de l'acheteur. M. le Maire

explique qu'en cas d'offres multiples au prix, c'est le Notaire qui choisira en fonction de la solidité du dossier financier. En revanche si les offres sont en dessous du prix fixé par le Conseil Municipal, il reviendra au conseil municipal de délibérer à nouveau sur le prix de vente.

La commune devant prendre en charge les diagnostics obligatoires pour la mise en vente, M. le Maire propose de fixer le prix de vente à 75 000 €

POUR : 12 UNANIMITE

Le Conseil Municipal mandate Maître Bonnet Myrtille, Notaire à NORRENT-FONTES, pour la vente et charge M. le Maire de signer tous les documents relatifs à la vente de l'immeuble, notamment l'acte authentique de vente.

Mme RIVELON rejoint l'assemblée

VII) INVESTISSEMENT 2022 :

- FOUR RESTAURANT SCOLAIRE :

Mme DEGRAVE explique que le four au restaurant scolaire donne d'une part des signes de vieillissement et d'autre part devient trop petit. Des devis ont été effectués auprès de Nord Collectivité et Henry JULIEN. Mme DEGRAVE les présente en détail.

Nord collectivités :

- Four de capacité de 21 à 80 repas puissance 7,5 kWh alimentation monophasé

- Four de capacité de 30 à 120 repas puissance 9 kWh alimentation triphasé

Henry Julien :

- Four de capacité de 20 à 80 repas puissance 7,2 kWh, alimentation triphasé

Mme DEGRAVE fait part que la commune travaille déjà avec Nord Collectivités pour les équipements du restaurant scolaire. La société donne entièrement satisfaction dans leur réactivité. Elle ajoute que le four de 21 à 80 repas de 7,5 kWh ne nécessite pas d'intervention sur l'installation électrique du restaurant scolaire et que sa capacité suffirait. Mme RIVELON demande le nombre d'enfants à la cantine. Mme DEGRAVE répond qu'en moyenne, il y a entre 25 et 30 enfants. Mme RIVELON rejoint l'avis de Mme DEGRAVE quant au choix du four.

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir Nord Collectivité pour le four de 21-80 repas puissance 7,5 kWh alimentation monophasé + 5 grilles + bac inox.

- REFECTION DU SOL DU RESTAURANT SCOLAIRE :

M. le Maire rappelle que cette opération faisait partie du programme des élections. Un devis estimatif a été effectué auprès de l'entreprise VIVIEN. M. le Maire présente en détail le devis :

- Dépose du carrelage et des plinthes dans la salle de restauration

- Nettoyage des sols cuisine et salle de plonge

- Evacuation des gravats

- Réalisation d'une dalle dans la salle de restauration

- Fourniture et pose du carrelage (120 m²) et des plinthes

M. le Maire précise que l'opération est éligible à la DETR à hauteur de 25 %. Il demande l'avis du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'inscrire les travaux au budget d'investissement 2022 et sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR.

- TOITURE DE LA SALLE POLYVALENTE :

M. le Maire explique que lors de la dernière réunion d'adjoints il a été évoqué la réfection de la salle polyvalente, notamment la toiture terrasse. Mme RIVELON fait part

que cette demande émane d'elle. Elle estime que la salle se détériore et qu'on risque de la perdre si on ne fait rien : l'eau gonfle les portes, les murs, les plafonds du couloir...

M. le Maire répond qu'il va demander un devis, mais pense qu'en changeant la toiture, il faudra également changer les tôles sur le devant de la salle.

- **REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE DE LA MAIRIE :**

Des devis ont été sollicités auprès de l'entreprise NESTIER pour le remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur. 2 devis ont été effectués pour une même pompe à chaleur, la nuance se fait dans la régulation soit par pièce soit collective.

M. le Maire fait part qu'il va demander un devis pour l'appartement de l'école rue de l'église, la chaudière donnant des signes de faiblesse.

Mme KOWALK fait part du bon fonctionnement d'une chaudière à pellet, pourquoi ne pas envisager cette possibilité. M. le Maire répond qu'il va se renseigner.

- **ILLUMINATIONS DE NOËL :**

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal quant aux illuminations : Investir dans de nouveaux motifs ou acheter du tube lumineux pour refaire ceux ne fonctionnant plus. M. le Maire fait part que les agents techniques ont déjà refait quelques motifs et que le résultat est plus que satisfaisant. Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition de tubes lumineux pour la réfection des motifs.

VIII) DETR :

Ce point a été évoqué ci-dessus

IX) CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE :

M. le Maire explique que la CABBALR et la Caisse d'Allocations Familiales se sont engagés en 2020 dans l'écriture d'une convention territoriale globale, convention pluriannuelle visant à renforcer l'efficacité et la cohérence des actions partenariales aux bénéficiaires des services aux familles. La convention territoriale globale 2021 – 2025 a été actée par délibération du conseil communautaire lors de la séance du 19 octobre 2021. La convention s'articule autour de 4 thématiques : la petite enfance, l'Enfance-Jeunesse, le Logement et l'Accompagnement des publics.

Les communes et SIVOM sont invités à s'engager dans cette démarche de CTG et peuvent le formaliser par le biais d'une lettre d'engagement.

Il est proposé à la commune :

De s'engager, par la signature de la fiche d'engagement annexée à la délibération, à la mise en œuvre de cette convention territoriale globale en fonction des priorités, des enjeux et des moyens de la commune.

POUR : 14 UNANIMITE

X) TARIF DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

M. le Maire rappelle les tarifs de la salle des associations. A ce jour elle est de 70€. En hiver il faut ajouter 15 € de chauffage. La location s'étend du vendredi 14 h au lundi, 9 h. M. le Maire précise que le tarif est identique pour les locations après les enterrements qui ne durent que quelques heures. M. le Maire ajoute qu'elle est réservée uniquement aux habitants de la commune.

M. le Maire propose de réviser le tarif ; il propose 100 €.

POUR : 14 UNANIMITE

XI) QUESTIONS DIVERSES :

- M. RAMOS Jonathan fait un compte-rendu de la commission « Cycle de l'Eau » à laquelle il a assisté avec M. le Maire.

Un programme d'extension des réseaux d'eaux usées a été inscrit au Plan Concerté de l'Eau 2022 (PCE) pour l'Orée du bois.

Ce projet porte sur la réalisation de 85 branchements sur l'Allée des Tilleuls, l'Allée des Marronniers et l'Allée des Sorbiers.

M. RAMOS précise cependant que la réalisation de ces travaux ne se fera pas avant 2023-2024 et sous réserve de la validation et de l'accord de l'Agence de l'Eau.

Il a été question également de la lutte contre les inondations (GEMAPI - GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations), compétence de la CABBALR, avec sensibilisation sur quelques projets, études et réalisations à venir sur l'ensemble du territoire avec un focus particulier sur l'entretien des cours d'eau.

- M. MARLES fait un compte-rendu de la commission « Aménagement, Transport et urbanisme ». 2 réunions ont eu lieu, la première en octobre consistait en l'installation avec l'élection du président et de la présentation des compétences de la commission. La deuxième a eu lieu en novembre et consistait notamment dans la présentation du PLUIH qui sera élaboré pour tout le territoire de la CABBALR.

- Mme RIVELON n'ayant pas pris ses notes, fera un compte-rendu de la commission « développement économique et transition écologique » lors de la prochaine séance

- Mme DEGRAVE, à son tour, fait un compte-rendu de la commission « cohésion sociale ». Des ateliers ont été organisés en partenariat avec l'UFOLEP pour réfléchir à la manière de promouvoir le sport et inciter les gens à se remettre au sport par le biais du « sport santé ». Mme DEGRAVE rappelle que la commune accueillait les « contrôles techniques » à la salle polyvalente. Elle fait part également du projet de développement d'une application, l'application ASSEO. Celle-ci serait dédiée aux sourds et malentendants afin d'être compris dans les services publics. Un recensement des communes qui en auraient besoin sera effectué.

- M. le Maire fait un point sur les travaux d'aménagement des espaces publics aux abords de la salle polyvalente. Un retard sur l'avancement des travaux est prévu, dû à des problèmes d'approvisionnement des matériaux (livraison des pierres bleues fin mars début avril). M. le Maire fait part de travaux supplémentaires. Il précise que ces travaux rentrent dans l'enveloppe budgétaire.

- avant de végétaliser le mur de la salle polyvalente, il était judicieux d'isoler le mur par la pose d'une isolation et le remplacement des tôles existantes par des tôles isolées.

- La réfection du mur de la salle polyvalente côté MAM par la pose d'un enduit.

M. le Maire fait un point sur les dépenses et les recettes de l'opération.

- Un devis a été effectué pour la pose des pavés et alvéolés récupérés sur le parking de la MAM le long de l'allée de l'école.

- M. le Maire rappelle l'inondation qu'a subie une habitation rue de Fléchinelle en juillet. Une tranchée en urgence a été effectuée pour dévier les eaux de ruissellement et éviter ainsi une nouvelle inondation pour cette habitation. Aujourd'hui se pose un problème d'accès au chemin. Un devis pour le reprofilage et le busage du chemin a été effectué.

- M. le Maire fait part que suite à la visite d'entretien de la pompe à chaleur de l'école, l'entreprise a constaté l'absence de glycol. Selon elle 100 L de glycol serait à remettre. M. le Maire ne comprend pas et refuse, cette même opération a été faite il y a 2 ans. Il souhaite des explications auprès de l'entreprise.

- M. le Maire fait part qu'il a été interpellé au mois de juillet par un promeneur concernant le dysfonctionnement du système d'assainissement d'un commerce. M. le Maire explique avoir rencontré les intéressés par deux fois afin que le problème soit résolu. M. le Maire a de nouveau été interpellé en septembre par cette même personne faisant constater que la situation n'avait pas bougé. M. le Maire a saisi le service assainissement de la CABBALR. Une mise en demeure cosignée par le Président de la CABBALR et le Maire va leur être envoyée.

- Une réunion concernant les défauts de voirie rue de Théroouanne et rue de l'église suite au passage de l'assainissement a eu lieu. Un compromis a été trouvé avec tous les partenaires.
- M. le Maire fait part de la tenue d'une réunion avec les communes de l'ancienne Communauté de Communes Artois Flandres concernant la mutualisation des services. Lors de la fusion, toutes les compétences ont été reprises par la CABBALR jusqu'en 2022. Les communes pourraient reprendre les compétences avec une compensation à hauteur de 90 % des montants. Cette réunion a pour but d'organiser l'après. M. le Maire évoque la possibilité de mutualiser les services avec 2 voire 3 communes voisines.
- M. le Maire informe que l'allée des marronniers est restée plusieurs jours sans éclairage public. Malgré les nombreuses relances effectuées auprès du service compétent de la CABBALR, le problème perdurait. Le service de la CABBALR n'ayant plus de nacelle, la CABBALR fait appel à une société privée. M. le Maire a dû alerter la hiérarchie pour qu'enfin l'allée des marronniers retrouve de l'éclairage, suite à l'intervention de l'entreprise à 21 h 00 vendredi dernier.
- Un curage de la rivière a été effectué par la CABBALR.
- M. le Maire salue le travail effectué au cimetière par Morgan
- En raison de la dégradation de la situation sanitaire, la fête de Noël des enfants de la commune a été annulée. La fête de Noël des enfants du conseil municipal, des membres du CCAS et du personnel n'aura pas lieu, une remise des cadeaux se fera entre 18 h 30 et 19 h 30.
- Pour les mêmes raisons, les vœux seront annulés
- La distribution du colis des aînés aura lieu le jeudi 16 décembre après-midi.
- Mme DUFOUR fait part que des personnes lui ont demandé si il était possible d'écrire en plus gros caractères les comptes-rendus affichés à la vitrine.
- M. MARLES fait part du passage des 4 jours de dunkerque le vendredi 6 mai. Il fait appel aux élus, un besoin de 7 à 8 signaleurs sera nécessaire.
- Mme TISON fait part de l'organisation d'un marché de Noël par les parents d'élèves ce jeudi 16 décembre de 16 h à 18 h.
- Mme DEGRAVE fait part de la réouverture du centre de vaccination d'Aire-sur-la-Lys.
- Mme TISON fait part que des personnes se sont plaintes des heures trop tardives d'allumage le matin de l'éclairage public. Elle fait part également du manque de visibilité de la glace de sécurité rue de Théroouanne en cas de givre.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.